



Liste des délibérations Conseil municipal du vendredi 08 Septembre 2023

Nombre de conseiller municipal en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 04 Septembre 2023, les membres composant le Conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 08 Septembre 2023 à 18 heures sous la présidence M. Sébastien BLANC, Maire.

Présents : M. BLANC Sébastien, Le Maire

Mme BARADUC Gaëlle, M. BERTHELOT Laurent, M. BONNY Corentin [Départ à 20h00], Mme CAUDRELIER-PEYNET Valérie, Mme ENGEL Karine, M. EVRAIN Pierre, Mme FAIDIT Catherine, Mme GARDARIN Evelyne, Mme GILLES Lucie, M. HARDOUIN Frédéric, M. LOBREGAT Stéphane, Mme TAMISIER Sylvie.

Excusés : M. Lionel GUILLOT ayant donné pouvoir à M. Sébastien BLANC
M. Frédéric HARDOUIN ayant donné pouvoir à Mme Evelyne GARDARIN

Absente : M. DEBRIOUDE Jessica

M. Laurent BERTHELOT a été élu secrétaire de séance.

Décisions du Conseil municipal :

- **Délibération n° 2023-09-001 examinée le 08/09/2023 – Ressources humaines : Recrutement agent contractuel pour remplacement agent momentanément indisponible.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à recruter une personne en CDD afin de pallier l'absence à l'école d'un agent titulaire. En cas de prolongation de l'arrêt maladie, M. le Maire est autorisé à prolonger le CDD ou à recruter une nouvelle personne.

- **Délibération n° 2023-09-002 examinée le 08/09/2023 – Désignation d'un référent déontologue.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Philippe GAZAGNES comme référent déontologue.

- **Délibération n° 2023-09-003 examinée le 08/09/2023 – Urbanisme : modalités de mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°2 du PLU.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU :

- Mise à disposition du dossier et des avis de l'Etat des personnes publiques associées du 27/09/2023 au 31/10/2023 en mairie durant les horaires habituels d'ouverture de la mairie. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie. Le registre sera clos à l'issue du délai de mise à disposition du public.
- Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition dans un journal et sera affiché en mairie.

- **Délibération n° 2023-09-004 examinée le 08/09/2023 – Finances : décision modificative.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 du budget communal, la délibération est consultable en mairie sur demande.

- **Délibération n° 2023-09-005 examinée le 08/09/2023 – Admissions en non-valeur.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, constate l'irrecouvrabilité de titres au budget communal pour un montant de 1 066,90 euros et les admet en non-valeur. Concernant le budget assainissement, des titres pour un montant total de 467,63 euros sont admis en non-valeur.

- **Délibération n° 2023-09-006 examinée le 08/09/2023 – Associations : Exonération de la garderie.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les demandes d'exonération de garderie pour les enfants allant aux cours de Hip-Hop

- **Délibération n° 2023-09-007 examinée le 08/09/2023 – Enseignement : reconduction prestation union musicale temps scolaires.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la reconduction des interventions musicales par l'Union Musicale en Combrailles au sein de l'école pour la période du 11/09/2023 au 15/05/2024 (4,5h hebdomadaires – 18 semaines prévues). Le tarif horaire est de 44 euros (contre 42 euros pour l'année 2022-2023). La dépense est prévue au budget primitif 2023.

- **Délibération n° 2023-09-008 examinée le 08/09/2023 – Demande de subvention auprès du Département pour participation financière relative au recours à l'enseignement musical à l'école.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

- **Délibération n° 2023-09-009 examinée le 08/09/2023 – Marché public : choix des entreprises pour la réfection des toilettes publiques et mise aux normes PMR.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises BATINOV et Menuiserie BRUNIER. Ce projet peut être subventionné par la DETR (Etat) et le FIC (Conseil Départemental) à hauteur de 70% sur un montant HT maximum de 34 729,00€.

- **Délibération n° 2023-09-010 examinée le 08/09/2023 – Foncier : Classement de parcelles communales dans la voirie.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de classer les parcelles cadastrées YD 198 (1m²) / YD 200 (20m²) et YD 202 (4m²) dans le tableau de voirie communale.

- **Délibération n° 2023-09-012 examinée le 08/09/2023 – Foncier : vente de parcelles communales**

Depuis 2015, la commune a engagé un processur d'acquisition de parcelles de la zone AUg au Bourg de Loubeyrat. Afin de pouvoir développer la zone conformément aux orientations d'urbanisme définies depuis l'adoption du PLU de 2009, la commune a étudié 2 possibilités. La 1^{ère} consiste à aménager en interne la zone, la 2^{nde} de vendre les terrains.

Un promoteur immobilier a présenté une offre pour 4 parcelles d'une superficie totale de 8036m². L'offre correspond à une dation sur le futur aménagement d'un terrain d'une surface de 650m² entièrement viabilisé et de l'achat de la surface restante (7386m²) pour un montant TTC de 169 000€.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre formulée et autorise M. le Maire à signer tout document permettant la conclusion de la vente.

- **Délibération n° 2023-09-012 examinée le 08/09/2023 – Gestion des biens immobiliers.**

Le Conseil municipal, avec 12 votes pour et 2 abstentions (M. Corentin BONNY et Mme Sylvie TAMISIER), confie à la SAS Mon Toit en Auvergne la gestion des biens immobiliers communaux (recherche locataires, rédaction baux, état des lieux...). La partie comptable (loyers, régularisation des charges...) est conservée par les services administratifs de la mairie.

- **Délibération n° 2023-09-013 examinée le 08/09/2023 – locaux communaux : mise en place d'une aide à l'installation pour l'activité d'infirmières libérales.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une gratuité de 3 mois de loyers à compter du lancement de l'activité de 2 infirmières libérales dans un local communal situé au Bourg de Loubeyrat (à côté du salon de coiffure).

- **Délibération n° 2023-09-014 examinée le 08/09/2023 – locaux communaux : mise en place d'une aide à l'installation pour l'activité d'une kinésologue.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer une gratuité de 3 mois de loyers à compter du lancement de l'activité d'une kinésologue dans un local communal situé au Bourg de Loubeyrat (au dessus du salon de coiffure).

- **Délibération n° 2023-09-015 examinée le 08/09/2023 – Association : demande de subvention.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la demande de sponsoring dans le cadre d'une participation au 4L Trophy. Il estime que la collectivité n'a pas vocation à financer ce type d'action, d'autant plus qu'il a été décidé en début de mandat qu'il n'y aurait pas de subvention de fonctionnement.

- **Délibération n° 2023-09-016 examinée le 08/09/2023 – Territoire d'Énergie 63 : travaux complémentaires d'éclairage public.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide des travaux complémentaires d'éclairage public (déplacement du coffret de commandes d'éclairage des espaces sportifs) avec une participation financière communale de 950,00 euros..

- **Délibération n° 2023-09-017 examinée le 08/09/2023 – Rapport annuel 2022 du SBA.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance du rapport annuel 2022 transmis par le SBA.

- **Délibération n° 2023-09-018 examinée le 08/09/2023 – Intercommunalité : validation du rapport CLECT.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT qui s'est réunie en juin 2023.